

La loi de 1971 de l'impôt sur le revenu comportait quelque 916 pages de texte. Au fil des années, le gouvernement a tenté d'épurer la loi dans un souci de simplicité. Pourtant, si l'on examine la loi de 1981 de l'impôt sur le revenu, on constate qu'elle comporte 1,256 pages, beaucoup plus que les 916 pages de l'ancienne loi. En d'autres termes, le gouvernement a rallongé les explications d'un bon tiers pour rendre le tout plus facile à comprendre. Voilà comment le gouvernement encourage le secteur privé à collaborer. C'est une drôle de rationalisation que de multiplier les pages de texte législatif compliqué.

Tandis que l'année 1982 s'achève, nous voyons de plus en plus de comptables conseiller leurs clients sur les divers plans fiscaux de fin d'année. Les établissements financiers font beaucoup de publicité, à cette époque-ci de l'année, au sujet des régimes enregistrés d'épargne-logement et d'épargne-retraite, ainsi que de l'investissement dans les immeubles résidentiels à logements multiples, les IRLM, et dans la prospection pétrolière et gazière et le forage de puits. On incite les Canadiens à financer les films produits chez nous. Il y a vraiment de quoi se demander où on en est au juste. A qui sont destinés ces reports fiscaux? Les travailleurs dans le secteur du textile et les pêcheurs accourent-ils pour participer au financement des activités de forage? Les membres du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique ou les travailleurs de l'industrie de l'automobile se précipitent-ils pour acheter des IRLM? Ou encore est-ce que les vendeurs dans les magasins ou les secrétaires de bureau se dépêchent de vendre leurs actions pour déduire de leur revenu une perte en capital de \$2000?

Les déductions fiscales, est-ce oui ou non une bonne affaire? Il y a quelques mois, un IRLM était considéré comme un bon investissement. Le gouvernement encourageait les Canadiens à en acheter. Aujourd'hui, on nous dit que ce n'est plus une si bonne affaire, qu'il n'est plus possible d'en acheter. A un moment donné, le gouvernement prétendait que les régimes d'assurance-santé et d'assurance dentaire étaient avantageux et que tout le monde devait en bénéficier. Il a ensuite annoncé que ces régimes n'étaient guère souhaitables et qu'il fallait les imposer. Aujourd'hui il a encore une fois changé d'avis et il les prétend valables. Le gouvernement affirmait qu'il fallait encourager l'investissement et l'achat d'actions et que les intérêts payés sur les sommes investies devaient être déductibles. On a prétendu que c'était une excellente chose mais il y a quelques mois, nous apprenions que ce ne l'était plus et maintenant, on change de nouveau d'avis.

● (1700)

On avait annoncé que les travailleurs seraient incités à s'établir dans les régions isolées pour participer à l'exploitation des ressources et qu'il fallait donc les encourager et subventionner leur logement. Puis, l'ancien ministre des Finances a prétendu que cela était peu souhaitable, mais à nouveau nous entendons dire que ce n'est pas trop mal, mais ce n'est dans certains cas, mais pas dans d'autres. Devons-nous nous étonner de nous trouver plongés dans une ambiance aussi incroyable où règnent l'incertitude et la confusion dès l'instant où nous nous demandons ce que diable le gouvernement tente d'accomplir?

Nous avons entendu des députés parler d'expansion économique et des façon de la favoriser. Nous avons constaté aujourd'hui que les placements de capitaux au Canada fléchiront de 2.4 milliards de dollars, ce qui entraînera la perte de

280,000 autres emplois en 1983, et encore beaucoup plus à cause du manque de confiance que manifeste le consommateur.

Le gouvernement présente une loi pour mettre fin à l'activité économique dans un secteur donné, et cet arrêt est instantané. Une loi fiscale destinée à stopper une certaine activité économique a des effets immédiats. Par ailleurs, une réforme fiscale visant à encourager certains investisseurs ne porte fruit qu'après très longtemps. C'est un peu comme un marathonien qui reçoit un coup de marteau au genou. Il s'arrête instantanément. On peut toujours lui mettre un plâtre au genou afin qu'il puisse continuer sa course, mais il repartira très lentement.

Les Canadiens ont perdu toute confiance dans le régime fiscal actuel. Ils l'ont examiné, cherchant à savoir ce qui le justifie. Bien entendu, on l'a justifié en disant qu'il assurerait la répartition plus équitable des revenus. Et, pourtant, si l'on compare la répartition des revenus en 1960 et en 1980, on constate que le faible pourcentage de contribuables aux échelons supérieurs bénéficient encore de presque tous les revenus alors que le pourcentage chez les pauvres est toujours le même. Autrement dit, les riches et les pauvres sont encore là où ils étaient il y a 10, 20 ou 30 ans. Ainsi, la redistribution des revenus promise n'a pas eu lieu.

D'aucun disent que le régime fiscal est utilisé par le gouvernement pour favoriser certaines politiques économiques et sociales. Il est vrai que l'on a obtenu quelques rares succès dans ce domaine, mais cela demeure l'exception. Je pense que l'un des meilleurs exemples de ce que j'avance réside dans les encouragements accordés par le biais du régime fiscal aux gens désirant participer au développement de l'industrie cinématographique canadienne. A cette occasion, on a accordé, généralement aux personnes à gros revenus, une exonération complète d'impôt si elles achetaient des actions dans l'industrie cinématographique canadienne. En un sens, je pense que nous devons reconnaître qu'il s'agit là d'une subvention directe de l'ordre de 50 millions de dollars par année consentie aux Canadiens à gros revenus. Il s'agit alors d'une subvention déguisée versée à ces personnes. Les faits montrent cependant que les films produits avant l'introduction de cette mesure reflétaient beaucoup mieux l'essence même de la société canadienne que ceux produits par la suite. Pourquoi, me direz-vous? Les grands manitous du cinéma américain venaient au Canada choisir des lieux de tournage qui ressemblaient énormément à des quartiers de San Francisco ou de New York ou à des localités du Wyoming ou de l'Alaska. Il s'agissait de tentatives évidentes et flagrantes d'évasion fiscale. On a beaucoup parlé de budgets cinématographiques gonflés. En définitive, l'industrie cinématographique canadienne a peut-être plus souffert que profité de ce semblant d'encouragement fiscal.

On n'a jamais utilisé le régime fiscal pour faire appliquer une bonne politique gouvernementale au Canada, pour la bonne et simple raison que cette politique est généralement mauvaise. Elle n'est pas le fruit d'une grande réflexion. C'est pourquoi j'ai été très heureux lorsque le chef de mon parti a affirmé qu'il était, en fait, possible d'utiliser le régime fiscal pour encourager des secteurs importants et stratégiques à élaborer des programmes et pour mettre en œuvre des programmes d'action positive; en d'autres mots, d'utiliser le régime fiscal pour encourager et récompenser ces sociétés qui,